

## CHARTRE DE L'ECOLE DE GOLF

- Les enfants doivent arriver 10 min avant l'heure du cours et se présenter avec leur accompagnateur à l'accueil pour y prendre connaissance de toute information les concernant et remplir obligatoirement la feuille de présence.
- Durant les entraînements et lors d'événements extérieurs, l'enfant revêt une tenue adaptée.
- L'enfant s'engage par son attitude à faciliter le bon déroulement des ateliers définis par le PRO. L'usage des appareils électroniques ou téléphone portable est interdit durant les cours. Tout comportement jugé inacceptable au sein du club sera rapporté aux responsables de l'élève par l'enseignant, le Président de la commission Jeunes ou de la Commission Sportive.
- Toute absence prévue (ou non) doit d'être déclarée à l'accueil du golf dans les meilleurs délais.
- Durant les cours, les enfants sont sous la responsabilité de l'Ecole de Golf. Les responsables récupèrent leur enfant à la fin des séances à l'accueil du Golf.
- Les parents s'engagent à répondre rapidement à toute sollicitation (interrogations ou invitations aux manifestations) venant de l'accueil, de l'enseignant et des bénévoles de l'association sportive. A défaut de réponse dans les délais demandés, l'enfant ne sera pas inscrit aux événements.
- Les parents s'engagent à faire le maximum pour permettre aux enfants qui y sont conviés de participer aux événements sportifs

Le ...../...../ 2020

Signatures des parents

Signature de l'enfant